

Compte Rendu CSA-R SCA Exceptionnel du 14 novembre 2023

Un CSA Exceptionnel s'est tenu ce mardi 14 novembre avec un seul sujet à l'ordre du jour, l'avenir au sein du SCA de L'ADP (Administration du Personnel) tant civile que militaire.

Depuis plusieurs mois, et notamment lors du CSA du 17 Octobre, les éléments de langage avaient permis de prévoir l'orientation de ré internalisation dans chaque armée des ADP militaire. Ce CSA a permis de voir arriver la même logique pour l'ADP civile.

Administration des Personnels Militaires :

La Direction du SCA subit les ordres et essaie de « faire contre mauvaise fortune bon cœur ». Sous couvert de simplification, de subsidiarité, de fidélisation, de numérisation ou encore de différenciation du modèle des armées, cette décision a été imposé au SCA et 11 GSBdD seront concernés dès 2024.

La majorité des BRH actuels sera conservée à leur place, avec selon la DC une incidence mineure sur les personnels, mais l'ensemble de la réorganisation n'est pas finalisé.

La **CGT**, comme l'ensemble des Organisations Syndicales, a d'abord dénoncé cette marche arrière organisationnelle au sein du ministère et l'incompréhension des salariés de l'ADP qui se sont investis au sein du SCA depuis des années. Le DC a clairement indiqué qu'aucun reproche ne pouvait être fait à ces personnels.

La **CGT** a ensuite insisté sur les conditions de reclassements pour les personnels concernés ainsi que sur le mode de communication et sur les propositions de postes qui en découleront. Ce chantier ne doit pas permettre à quelques-uns de « faire leur marché », en terme de recrutements, au détriment de la prise en compte de l'aspect humain. Chaque personnel doit avoir une solution au plus près de ses attentes.

Les fiches de postes vont être réalisées au plus tôt et l'arrêté de Transformation 2024 couvrira toutes les structures concernées. Dès janvier des Groupes de Travail seront actifs dans chaque GS concerné pour assurer une transition correcte.

Administration des Personnels Civils

Pour l'ADP Personnels Civils, des expérimentations auront lieu en 2024 au sein de la DIRISI, du SID, du SIMu, et du SSA.

Sous couvert de vouloir renforcer et professionnaliser la RH de proximité, cette orientation de gestion des PC risque fort de complexifier la procédure actuelle. Pour la **CGT** les améliorations nécessaires à apporter se situeraient plutôt au niveau des CMG, qui par manque de personnels, suite à plusieurs réorganisations, ne sont plus en capacité de rendre dans les temps les missions qui leur sont allouées.

Le périmètre de cette expérimentation concerne 8 Organismes, 4 au CMG de RENNES et 4 au CMG de LYON au profit de plus de 2 000 administrés.

Un RETEX sera fait en 2025 avec la volonté affichée de faire passer tous les Organismes dès 2025 sauf ceux de l'Île de France prévus pour 2026.

La Direction Centrale nous a expliqué vouloir renforcer les équipes ATE et les équipes RH des Organismes. Aucun transfert de postes ne sera effectué pendant la durée de cette expérimentation, ou le volontariat reste de mise, période qui sera couverte par une convention tripartite (DRH-MD, SCA, Employeur expérimentateur).

La DC a conscience de la complexité de cette réforme, et de l'obligation d'expliquer et surtout de discuter avec les personnels concernés, pour atténuer les effets néfastes de cette transformation.

Cette réforme n'a pas été souhaitée par les salariés du SCA, et tous les MERCIS pour le travail effectué, n'empêcheront pas les inquiétudes liées à l'évolution de chaque poste.

La CGT appelle tous les salariés à faire remonter à leur OS chaque situation compliquée et chaque possible abus de pouvoir. Vos élus demanderont des comptes très régulièrement et veilleront à ce que les meilleures conditions soient réunies pour assurer un avenir serein à chacun.



Fédération Nationale des Travailleurs de l'Etat

263 rue de Paris – Case 541 - 93515 MONTREUIL CEDEX

01 55 82 89 16 - trav-etat@cgt.fr

[Facebook.com – FNTE CGT](https://www.facebook.com/FNTECGT)

